REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

INSTITUT TECHNIQUE DE L'ARBORICULTURE FRUITIERE ET DE LA VIGNE

Reconstitution des arbres fruitiers touchés par les incendies

Édité avec le soutien du Programme d'Appui au Secteur Agricole, Pôle SOUMMAM

Cofinancé par l'Union Européenne

Programme d'Appui au Secteur de l'Agriculture en Algérie

PÔLE SOUMMAM

Les feux de forêt, premier ennemi de la nature en général et de la forêt en particulier, notamment, en zones de montagne. Chaque année plusieurs milliers d'hectares sont ravagés par les flammes déclenchées volontairement ou involontairement, causant ainsi des dégâts et des pertes partielles ou totales.

Nous parlons de feux de forêts, mais réellement, il ne s'agit pas uniquement d'arbres forestiers qui sont touchés, mais également d'arbres fruitiers présents dans les zones à grand risque d'incendie (zones de montagnes), notamment sur l'olivier et le figuier, qui sont les deux espèces les plus développées au niveau de ces terroirs.

D'autres espèces dites rustiques, sont aussi touchées, notamment, le grenadier, le prunier, l'amandier, le cerisier et l'abricotier.

L'évaluation des dégâts est importante pour pouvoir envisager la reconstitution, l'arrachage ou la replantation des arbres touchés. Ainsi, en fonction des espèces, nous pouvons observer des pieds faiblement atteints, des arbres gravement atteints ou des arbres complètement calcinés, à dessoucher et replanter.

En effet, les espèces arboricoles se divisent en deux catégories:

1. Celles qui se développent par bouturage, en particulier; le figuier, le grenadier et l'olivier
2. Celles qui se développent par greffage, comme les espèces de rosacées à noyaux et à pépins (amandier, abricotier, cerisier et prunier) et l'olivier

Les portes greffes arboricoles, ont la caractéristique de développer un enracinement puissant, permettant de renforcer la résistance des plants au déracinement et de puiser de l'eau en profondeur en période sèche

Important:
Après un incendie, il suffit d'aider la foret à panser ses plaies et se reconstituer elle-même (nettoyage du terrain, taille des arbres, recépage de certaines espèces…) et les plantations devront suppléer à la régénération naturelle là où cette dernière sera insuffisante, à condition de prendre en considération l'utilisation des ressources génétiques performantes de la zone

Oliveraie touchée par le feu

Conséquences et risques associés à l'incendie dans un verger :

Dans une exploitation arboricole, et selon l'intensité de l'incendie, les conséquences sont :

- Pertes de la production et des jeunes rameaux (pousses de 01 et 02 années) ;
- Pertes des branches secondaires (sous-charpentières) ;
- Pertes des branches principales (charpentières) ;
- Perte du tronc à différents niveaux au-dessus de la greffe ;
- Perte du tronc à différents niveaux en dessous de la greffe ;
- Perte de la souche (très rare).

Régénération des espèces arboricoles

1.Les espèces arboricoles multipliées par greffage

Les espèces arboricoles des zones de montagnes et zones à risque, sont multipliées par greffage, sur des portes greffes constitués souvent par l'utilisation des noyaux d'espèces communes, à savoir:

- Les noyaux d'amandier amer, pour le greffage de l'amandier
- Les noyaux d'abricotier, pour le greffage de l'abricotier
- Les noyaux de merisier pour le greffage du cerisier
- Les noyaux de prunier pour le greffage du prunier

Selon le degrés d'atteinte, les arbres légèrement touchés par les flammes, peuvent être récupérés, à travers l'application d'une taille équilibrée et l'élimination des parties endommagées

Si les pieds sont gravement touchés, il est difficile d'envisager leur récupération. En effet, la régénération des arbres dans ce cas, doit se faire uniquement par arrachage et replantation. La reconstitution du patrimoine arboricole, par replantation, exige le choix d'un matériel végétal adapté (porte greffe et variété)

2. Les espèces arboricoles multipliées par bouturage

Il est possible de récupérer les arbres, multipliés par bouturage, en particulier, l'olivier, le figuier et le grenadier, suivant plusieurs méthodes, en fonction des degrés d'atteinte par le feu et l'aspect que présentent les arbres.

En zone de montagne, régénérer un figuier, un olivier ou grenadier endommagé par le feu, est plus économique que de planter un nouveau sujet. Le système racinaire très développé des souches, en plus de jouer un grand rôle dans la protection des sols et de l'écosystème ; permet la régénération et un retour en production plus rapide (03 à 04 années).

La méthode de régénération dépend de l'appréciation de l'état des arbres. Plusieurs cas peuvent être identifiés:

1er cas :

Arbre gravement touché, pas de végétation, le tronc et les charpentes, ni de rejets de souche, le plant est complètement touché par les flammes : dans ce cas, il faudra régénérer par recépage de la souche, si le plant est un franc de pieds (issus de bouture). dans le cas d'un arbre greffé (cas de l'olivier), il faut choisir des rejets selon l'importance de la souche et envisager leur greffage.

Olivier détruit par le feu

L'arbre régénéré

Régénération par recépage

Cette technique comprend trois opérations :

1-Recépage de troc au ras du sol :

Consiste à couper le tronc atteint le plus près possible du sol, à l'aide d'une tronçonneuse. Pour rendre l'exécution plus facile, en cas de présence de rejets à la base, on supprime ceux placés plus haut sur la souche et on maintient les autres, encore flexibles couchés sur le sol.

2-Curetage de la souche :

On dégage la souche de toutes les parties mortes ou atteintes du feu à l'aide d'une hache ou d'une pioche, en la raclant jusqu'au bois sain, en préservant les grosses racines qui donneront les meilleures rejets et procéder au buttage de la souche

3-Conduite des rejets :

Une année après le recépage, la souche donne naissance à une couronne de rejets. Un premier éclaircissage devra se faire dès la 2ème année, pour ne conserver que les rejets les plus vigoureux et les plus éloignés du centre de l'arbre.

À retenir que:

Dans le cas de l'olivier franc de pied, on entame la taille de formation après deux années. Si le plant recépé était greffé sur oléastre, on procède obligatoirement au greffage des rejets dès que leur taille le permet (Minimum 09 mois, Mai de l'année d'après et maximum 12 à 13 mois, Octobre de l'année prochaine).

1er cas :

arbre complétement touché par les flammes

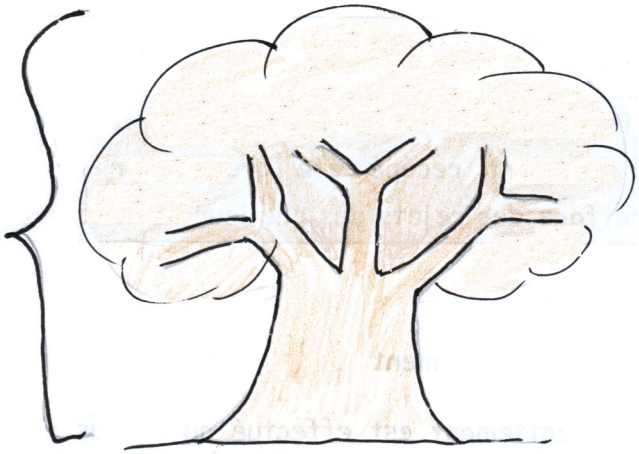

le tronc + les charpentes + les sous charpentes + la végétation sont touchés

⇓

Procéder à la regénération par recépage

① Recépage du tronc au ras du sol

② curetage de la souche et butage

③ Entretien des rejets

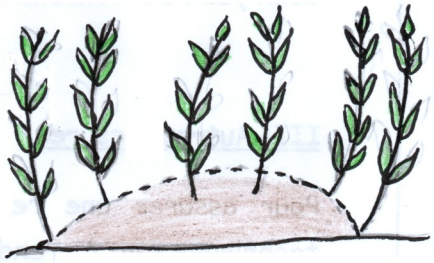

⇓

④ éclaircissage des rejets la 2ème année

⇐

⑤ greffage des rejets si le plant récépé était greffé

2ème cas :

Arbre touché au niveau des charpentières; dans ce cas, il faut tailler au collet pour garder la variété, maintenir des tirs-sève (01 par charpentière) ne garder que les 03 meilleures charpentières au maximum). Sans oublier de mastiquer et d'arroser abondamment

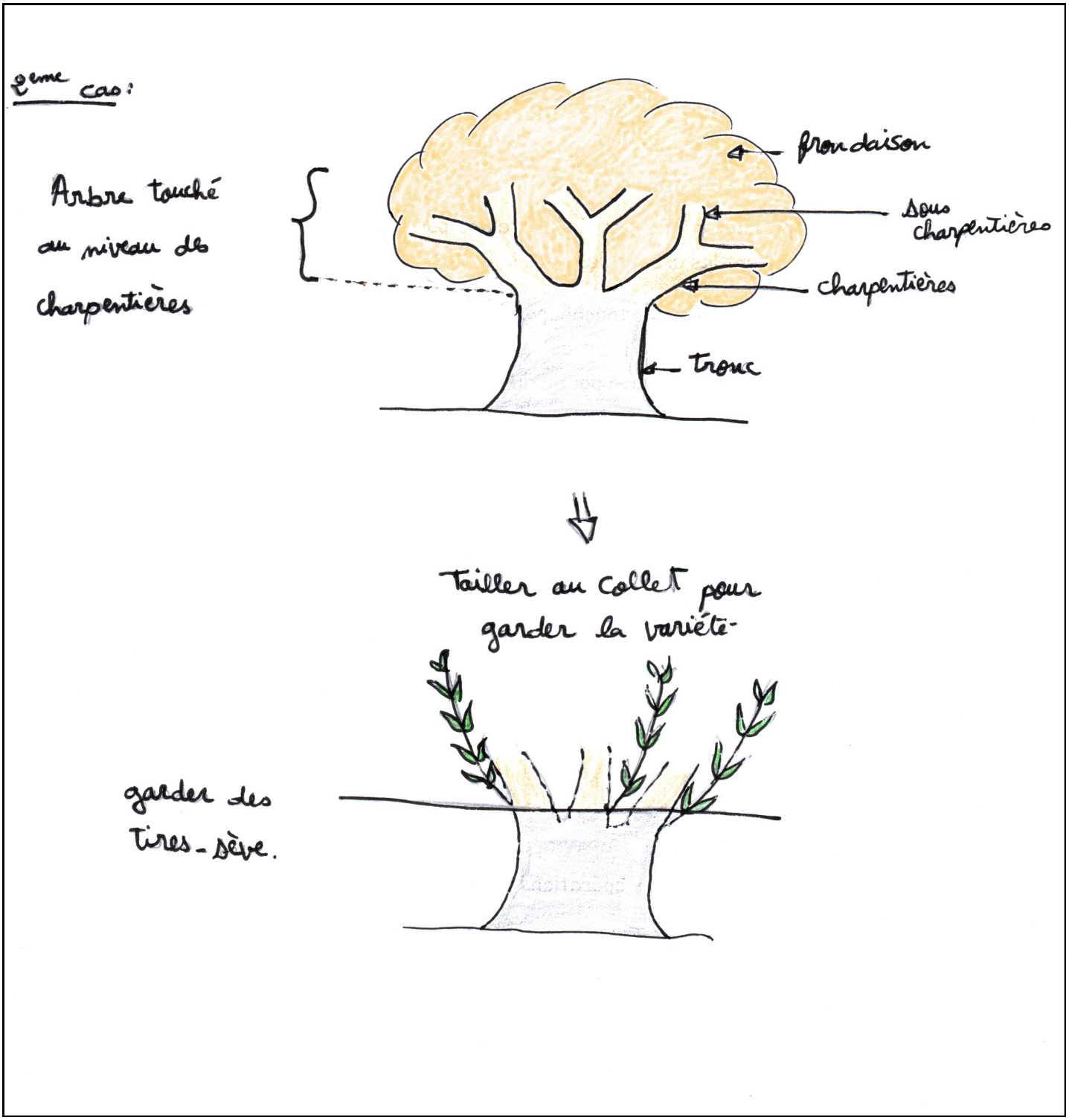

3ème cas :

Plant brulé sur les sous charpentières : l'arbre doit subir un couronnement. Eliminer les sous charpentières et laisser des tires sèves s'il sont disponibles, mastiquer les plaies et arroser abondamment si les pluies automnales font défauts.

Le couronnement

Dans ce cas, le rabattement est effectué au dessus des pousses les plus vigoureuses qui se trouvent sur les branches charpentières. Autant que possible, rabattre toutes les charpentières à peu près au même niveau pour conserver l'équilibre de l'arbre. Les plaies de taille doivent être protégées à l'aide du mastic à greffé.

Arbre couronné

L'arbre après 02 mois

L'arbre après 01 année

3ème cas :

⇓

éliminer les sous charpentières et laisser des tires-sèves.

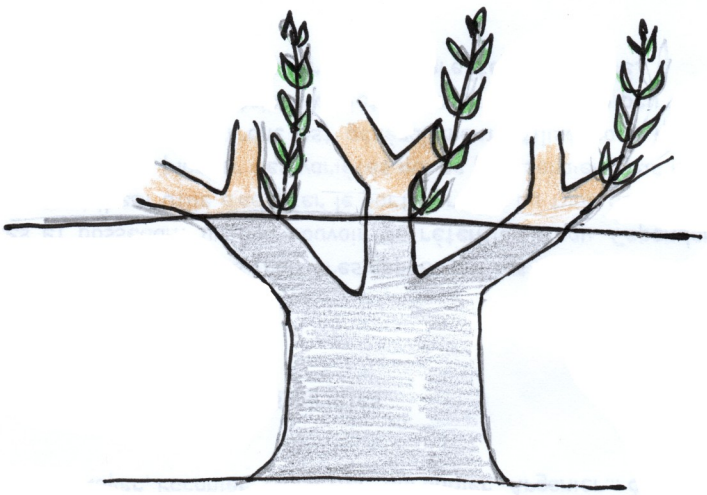

4ème cas :

Dans ce cas, on aura une végétation plus ou moins abondante sur l'arbre touché par le feu. Pour assurer une reprise rapide de l'arbre, on applique une taille sévère à deux yeux sur l'ensemble des brindilles restantes.

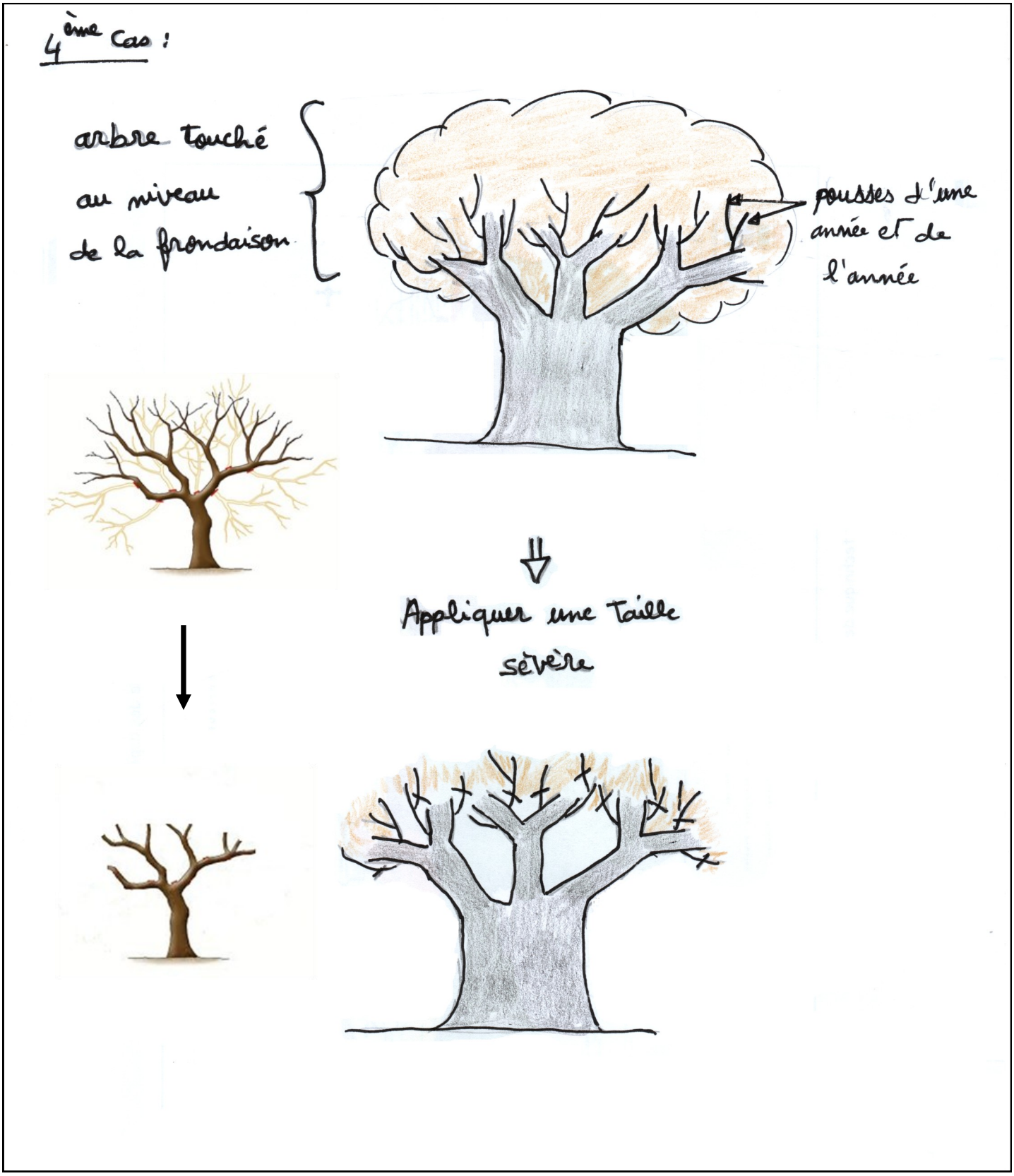

Mesures à prendre pour une reprise garantie des arbres

Pour assurer une reconstitution rapide et efficace des arbres, des mesures techniques sont à tenir en considération, à savoir :

- Dégager la parcelle du bois brulé
- Faire un binage autour de chaque plant brulé ou sain.
- Aménager des murettes, seuils ou cuvettes et apporter des irrigations immédiatement
- Dès le début de la campagne, entamer les travaux du sol avec confection de cuvettes
- Adapter une bonne fertilisation de fond, au début de la campagne et azotée au printemps, pour accélérer la croissance des nouvelles pousses, avec un apport suffisant d'eau

« Cette publication, a été éditée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Institut Technique de l'Arboriculture Fruitière et de la Vigne, ITAF et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne »

- Document tiré en 3000 exemplaires, distribution gratuite ITAF / PASA 2021 -